



Le Ministère des solidarités et de la santé a annoncé l'entrée en vigueur du pictogramme "femmes enceintes". Ce pictogramme, décliné en 2 modèles sera apposé à partir du 17 octobre 2017 sur les boîtes de médicaments pouvant présenter un danger (pictogramme triangle) ou interdits (pictogramme rond barré) pendant la grossesse. Ce pictogramme permet de rendre visible, sur la boîte, l'information figurant déjà dans les notices des médicaments.

- [Les boîtes de médicaments s'adaptent pour améliorer la visibilité de l'information contenue dans les notices sur les risques des médicaments pris durant la grossesse](#) - Communiqué - Site Ministère des Solidarités et de la Santé
- [Questions-réponses sur le pictogramme "femmes enceintes"](#) - Site Ministère des Solidarités et de la Santé

Le médicament n'est pas un produit comme les autres. D'une manière générale, l'utilisation de médicament pendant la grossesse nécessite l'avis d'un professionnel de santé.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien. Si un traitement est nécessaire, ils connaissent les risques pour vous et votre enfant à naître.

N'interrompez pas votre traitement sans en parler au préalable avec votre médecin, votre pharmacien ou votre sage-femme.